

A F F A I R E N ° 36.

OBJET : Suppression Points Noirs : Amélioration du réseau E.P.  
Chemin SEVAGAMY.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En 1972, la Municipalité n'a pu, compte tenu de ses moyens financiers, aménager qu'une partie du chemin SEVAGAMY notamment dans sa partie basse qui comprenait la construction d'un canal E P sous trottoir de 0,80 X 0,65. La trop grande longueur du bassin versant dans ce secteur risque de provoquer des dégradations importantes dans cette zone déjà aménagée.

Il a donc été demandé à la SECMD d'étudier un projet afin de prolonger en amont sur environ 200 mètres ce canal d'eaux pluviales avec des dalles dans les sections situées aux droits des entrées et des rues transversales.

Le montant de l'opération s'élève à 537 000 F T.T.C. y compris somme à valoir pour imprévus, honoraires.

Le financement sera prélevé sur l'opération "Suppression de Points Noirs 1982".

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché négocié en cas d'appel infructueux .

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----

*et à la Préfecture  
la Réunion  
le Juin 1982*